

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Météo-France

Décision n° 12-127 du 15 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 la liste des candidat(e)s autorisé(e)s à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie

NOR: DEVD1208373S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret nº 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié relatif aux modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie;

Vu la décision nº 12-033 du 17 janvier 2012 ouvrant au titre de l'année 2012 un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie,

Décide:

Article 1er

Les candidat(e)s dont les noms figurent sur la liste ci-dessous sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ouvert par décision susvisée (18 candidat[e]s):

ALBERT Fabien. ALPHONSE Alix. BOCQUET Jacques. CASSAM-CHENAI Éric. CHELLE-MICHOU Marion. CRESPIN Audrey. DOUET Fabien. HACHEMI Areski. LE BASTARD Tonv. LEBORGNE Jean-Michel. LUXEN Camille. MOINIER Pascal. MOUILLERON Nicolas. PELLERIN Yves. POUJOL Guillaume. ROCHER Matthias. TANCREZ Hervé. VANVINCQ Olivier.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT



Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 15 mars 2012.

Pour le président-directeur général de Météo-France et par délégation : Par empêchement de la directrice des ressources humaines : L'adjoint à la directrice des ressources humaines,

T. THIBAULT